

Nationalite françai par filiation

Par loice, le 13/01/2015 à 12:42

bonjour!

comment faire pour obtenir nationalité français par père français mais on est neé a Madagascar et malheureusement on a perdu notre pere au moment on a trouver de document qui prouve que notre père il est toujours français.

j'arrive en avoire l'acte de naissance de mon père mais pour notre grand père j'arrive pas par ce que plus de 100ans alors que j'ai entendue que il faut avoire au moin 3 generation français pour obtenir la nationalité Françai et on est perdue et on aimerai bien avoire de reponse ou solution qui est ce que on fait et comment fait et sur tous quel dossier il faut preparer mercie d'avance

loice

Par domat, le 13/01/2015 à 13:16

bjr,

la filiation d'un enfant n'a d'effet sur la nationalité de celui-ci que si elle est établie durant sa minorité.

si vous êtes majeur, vous ne pouvez plus prétendre à la nationalité française par filiation. vous pouvez consulter ce lien:

http://www.legavox.fr/blog/etrangers-sans-droit/acquerir-nationalite-decret-filiation-declaration-1031.htm#.VLUMDCuG8zo

cdt